



PERMIS CE - Arrêté du 19/01/2013

Début de Formation le 14 /01/2019

OBJECTIFS : *Etre capable de conduire un ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C attelé d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg*

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 21 ans
- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire
- Savoir lire et écrire la langue française
- Eventuellement avoir satisfait à un test préalable

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignants titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipée de moyens multimédias
- Aire d'évolution spécialement aménagée
- Véhicule de transport en commun adapté à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EFFECTIFS

- 4 stagiaires par véhicule

HORAIRES

- 8h30-12h30 et 13h30-16h30

PROGRAMME

- Hors circulation :
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques sur le rôle du transport routier, son organisation ainsi que la RSE
 - dételer et atteler la remorque
 - Avoir des connaissances élémentaires de mécanique permettant de détecter certaines

anomalies de fonctionnement pouvant avoir une incidence directe sur la sécurité

- Maîtriser l'ensemble de véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic nul
- Savoir effectuer des vérifications de sécurité avant le départ
- Maîtriser le véhicule en marche arrière et effectuer des arrêts de précision.

Circulation :

- choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection en fonction du gabarit du véhicule
- Montrer une maîtrise suffisante des commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- montrer son degrés d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- Connaître les situations représentant des difficultés particulières

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations continues et de synthèse correspondant au REMC

Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie CE : Hors circulation et Circulation à l'issue de la formation.

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie CE

DUREE DE LA FORMATION

- 100 heures socle initial
- formation complémentaire théorique:22 heures
- formation complémentaire pratique : 28 heures

Signatures :

Stagiaire

Centre de formation